



Le Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick

VOL. 2 : LA ROUTE DES EXPORTATIONS



Le Nouveau-Brunswick se trouve à la croisée des chemins.

Notre croissance démographique est stagnante, nos secteurs d'affaires sont affligés de pénuries de main d'œuvre qui seront de plus en plus sévères et les recettes de la province diminuent.

Il est de plus en plus difficile pour le gouvernement provincial de fournir les services publics auxquels les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick ont droit.

Ce qui veut dire que les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick doivent réexaminer la façon dont la province fonctionne.

Nous devons trouver une nouvelle orientation pour le Nouveau-Brunswick.

Le Groupe de travail sur l'autosuffisance a été formé pour offrir ses perspectives sur les réalités actuelles affrontant le Nouveau-Brunswick et pour informer les Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises des enjeux plus fondamentaux affectant la capacité de croissance de la province.

Le premier document que nous avons émis, Vol. 1 : À la croisée des chemins, élaborait les principaux enjeux affrontant le Nouveau-Brunswick, tels que le développement de la main d'œuvre, la productivité, le rythme de la croissance économique et les tensions qui existent entre les communautés urbaines et rurales.

Nous avons également dévoilé sept réalités qui selon nous, sont des démarches spécifiques que le Nouveau-Brunswick doit suivre afin d'atteindre l'autosuffisance avant 2026.

Voici les réalités que nous avons identifiées :

Réalité no 1 :

Augmenter notre population totale ainsi que notre population active et freiner le déclin démographique.

Réalité no 2 :

Accueillir des transformations d'envergure. Les demi-mesures ne sont pas efficaces. Il est essentiel de miser sur les possibilités susceptibles de produire des changements de l'envergure nécessaire.

Réalité no 3 :

Redoubler la productivité en trouvant l'emploi idéal pour chaque personne et en lui offrant les bons outils.

Réalité no 4 :

Affirmer les liens entre les communautés urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick avec des investissements en de grands projets d'infrastructure.

Réalité no 5 :

Faire croître les exportations qui constituent l'engin de la croissance économique globale. C'est ce qui créera la prospérité.

Réalité no 6 :

Pousser l'expansion rapide et vigoureuse de nos entreprises.

Réalité no 7 :

Les leaders à tous les niveaux de la société du Nouveau-Brunswick doivent prendre l'initiative.

Dans ce deuxième rapport, nous avons défini 16 secteurs de l'économie du Nouveau-Brunswick. Nous examinons chaque secteur à travers l'optique des sept réalités et nous évaluons les défis et les possibilités affectant chaque secteur au cours des années à venir.

Nous vous invitons cordialement à participer à ce dialogue, sur notre site Web au www.gnb.ca/2026.

Veillez agréer nos salutations distinguées.



Gilles Lepage



Francis McGuire

Février 2007





Le défi

Le Nouveau-Brunswick a été érigé sur le commerce.

Dès le début, il y avait un va et vient continuels au Nouveau-Brunswick pour le commerce et l'échange de marchandises. Des réseaux de commerce bien établis existaient entre les peuples Mi'kmaq et Malécite et d'autres nations autochtones à l'intérieur des terres, dans les régions que nous appelons aujourd'hui Québec et Nouvelle-Angleterre.

Les premiers Européens à voyager ici sont venus pour le commerce et ils sont restés pour les produits de la mer et de la terre qu'ils pouvaient échanger. En effet, l'économie du Nouveau-Brunswick a longtemps été basée sur les pêches et les forêts. Nous vendions les matières premières, et plus récemment, nous avons développé des entreprises qui vendent des services de soutien à ce secteur primaire.

Selon Statistique Canada, les exportations représentaient 45 pourcent du produit intérieur brut (PIB) du Nouveau-Brunswick en 2005. Ce chiffre, qui a doublé dans les 20 dernières années, indique clairement que les entreprises du Nouveau-Brunswick ont poursuivi des marchés à l'extérieur de la province.

C'est d'autant plus vrai pour une entreprise en particulier : Irving Oil. Les exportations de produits de pétrole représentent un peu plus que 50 pourcent des exportations totales du Nouveau-Brunswick en 2005. Suivent le bois de sciage, le papier fin, l'électricité et les homards congelés.

De même qu'un seul produit – le pétrole – domine le portefeuille du commerce, le Nouveau-Brunswick n'a qu'un seul partenaire commercial de choix – les États-Unis. Près de 91 pourcent des exportations du Nouveau-Brunswick ont abouti aux États-Unis en 2005 et 75 pourcent de ce commerce américain était destiné à la Nouvelle-Angleterre.

Les exportations ont alimenté l'économie du Nouveau-Brunswick dans le passé et ce sont les exportations qui accéléreront sa croissance. Pour atteindre l'autosuffisance, la province doit encourager la croissance et l'évolution de ses industries robustes, traditionnelles et basées sur les exportations, tout en développant de nouvelles entreprises commerciales. Ces échanges seront toujours dominés par les exportations vers les États-Unis, mais les entreprises du Nouveau-Brunswick doivent également poursuivre d'autres marchés.

À mesure que les exportations augmentent, les emplois augmenteront aussi, que ce soit pour de nouvelles entreprises ou l'expansion d'entreprises existantes. C'est d'autant plus important parce que pour atteindre l'autosuffisance avant 2026, il est essentiel de hausser notre population totale et notre population active.

Les exportations ont alimenté l'économie du Nouveau-Brunswick dans le passé et ce sont les exportations qui accéléreront sa croissance.

Les enjeux

Ressources humaines

C'est un fait bien connu que le Canada éprouve actuellement une pénurie de main d'œuvre qualifiée. Que ce soit le projet de construction imposant pour les Jeux Olympiques à Vancouver, le développement soutenu de l'exploitation des sables bitumineux au nord de l'Alberta, la croissance résidentielle et commerciale en Ontario ou les travaux de modification en cours à la centrale nucléaire de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick, tout le monde est à la recherche d'ouvriers qualifiés.

L'avantage est aux travailleurs et les salaires élevés et conditions stables des projets de taille attirent les ouvriers. Les employeurs du Nouveau-Brunswick savent que l'heure est venue de tenter d'attirer les travailleurs ici, particulièrement dans la région de Saint John où des milliers de travailleurs seront nécessaires dans les cinq ans à venir afin d'accomplir tous les projets annoncés et potentiels.

Le Ministère de l'éducation postsecondaire, de la formation et du travail prévoit que les entreprises du Nouveau-Brunswick pourraient employer environ 42 000 ouvriers qualifiés dans les dix ans à venir. À compter de 2006, toutefois, seulement 31 500 ouvriers qualifiés travaillaient dans la province. Le problème est amplifié par l'âge de ces travailleurs. Selon le ministère, près de 6 900 de ces travailleurs pourraient atteindre l'âge de la retraite dans les prochains dix ans. En somme, le Nouveau-Brunswick devra augmenter sa main d'œuvre d'environ 40 pourcent avant 2017.

Nous n'accomplirons cette tâche qu'avec de nouvelles idées et de nouveaux programmes. En plus de renouveler les programmes de formation post-secondaire, les entreprises et le gouvernement du Nouveau-Brunswick devront travailler de concert pour ajouter à la population active. Une façon d'y arriver serait de hausser le taux de participation des groupes traditionnellement sous-représentés dans l'économie du Nouveau-Brunswick.

La participation des peuples autochtones sera essentielle. Les adultes des nations Mi'kmaq et Malécite sont constamment sous-représentés dans la population active et l'incidence de faibles revenus parmi les autochtones est deux fois plus élevée que pour la population non-autochtone. Les taux de naissance chez les autochtones sont trois fois la moyenne nationale, ce qui veut dire qu'à mesure que la population du Nouveau-Brunswick vieillie, la réserve des jeunes autochtones d'âge à travailler sera de plus en plus importante. Quoique les taux de diplômés des niveaux secondaires et postsecondaires sont toujours plus faibles chez les autochtones, les niveaux d'éducation chez ce groupe se sont sensiblement améliorés au cours des derniers dix ans. De plus en plus de jeunes femmes et hommes autochtones finissent leurs cours postsecondaires. Les programmes de formation et les possibilités d'emplois ne seront pas suffisants pour renverser cette tendance toutefois. Il faudra trouver des solutions à des problèmes tels que les obstacles culturels et autres qui entravent leur participation au marché du travail. La collaboration du gouvernement provincial et des chefs autochtones sera fondamentale.

Il y a aussi le défi d'attirer et de conserver des immigrants. Le Nouveau-Brunswick n'a que très peu de succès dans ces domaines. La nature humaine nous porte à rechercher ce qui nous semble familier et accueillant. C'est pourquoi les grandes villes, avec leurs populations ethniques élevées, ont tendance à attirer les plus grands nombres d'immigrants au Canada. Une seule ville au Canada atlantique possède ces critères – Halifax. Au Nouveau-Brunswick, il nous importe de mettre en place une stratégie détaillée de peuplement afin d'aider les immigrants à bien s'implanter dans la communauté. Le « Multicultural Association of Carleton County » et le Carrefour d'immigration rurale à St Léonard sont des organismes communautaires qui reconnaissent l'importance des





possibilités que les immigrants présentent. Les gouvernements fédéral et provincial jouent un rôle critique au niveau du financement et de l'accès aux services d'implantation, y compris la formation linguistique et le soutien culturel. Durant les années 1970, par exemple, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a subventionné la construction de centres culturels francophones dans des communautés anglophones.

Le Nouveau-Brunswick accueillera tous ceux qui désirent vivre ici, mais la stratégie de recrutement du gouvernement devrait cibler certains pays. Le gouvernement pourrait alors développer ses programmes culturels et de soutien en fonction des ethnies choisies avec le but de pouvoir offrir suffisamment de soutien culturel pour encourager plus d'immigrants à rester.

Lorsque les immigrants arrivent, le Nouveau-Brunswick doit agir rapidement pour accepter leurs compétences. La rapidité avec laquelle nous vérifions et certifions les acquis des professionnels immigrants serait un avantage comparatif. Le gouvernement doit collaborer avec les associations professionnelles pour accomplir ces changements.

Nous devons convaincre les organismes d'Évaluation et de reconnaissance des acquis (ÉRA) afin d'assurer que les gens qui pourraient réussir puissent avoir accès aux programmes. Le gouvernement devra exercer de la pression sur d'autres associations professionnelles afin d'accélérer le processus de la Reconnaissance des diplômes étrangers (RDE). Dans le cas des organismes régis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement pourrait établir des délais pour la création de processus RDE, faute de quoi les organismes perdraient leurs avantages prévus par la législation.

De nouvelles façons de concevoir ces enjeux de ressources humaines sont nécessaires de la part des gouvernements, des communautés et des entreprises. Ces trois groupes doivent travailler ensemble pour développer de nouvelles solutions à la pénurie de main d'œuvre imminente. Ces solutions comprennent des programmes de recrutement accélérés, des stratégies de ressources humaines proactives, des pratiques d'emplois plus flexibles, la communication avec les secteurs défavorisés et la réévaluation de la retraite obligatoire. En plus de tous ces changements, les employeurs doivent être prêts à payer des salaires plus élevés à travers toute la gamme d'emplois et de compétences afin d'attirer la main d'œuvre nécessaire.

L'Entente sur le développement du marché du travail entre les gouvernements provinciaux et fédéral est un autre programme gouvernemental à réexaminer. À l'heure actuelle, les fonds provenant de ce programme servent à financer des programmes de formation pour les chômeurs. Ces programmes pourraient servir à créer des possibilités de formation aux sous-employés et aux chômeurs.

Enseignement et formation

Si les établissements d'enseignement post-secondaires du Nouveau-Brunswick sont pour instruire et former des gens qui sont préparés pour le marché du travail du 21^e siècle, il nous faut un système d'enseignement public qui préparera nos enfants à apprendre et à penser indépendamment. Cela veut donc dire des écoles des niveaux de la maternelle à la 12^e année dans lesquelles les enseignants reconnaissent que les enfants n'apprennent pas tous de la même façon. Nos écoles secondaires devraient souligner l'évaluation du rendement, permettre aux étudiants de choisir une voie académique ou industrielle, conseiller les étudiants sur les avantages d'une carrière comme ouvrier ou ouvrière qualifiée, et avant tout, assurer que tous nos diplômés finissent leurs cours avec les capacités essentielles de lecture, d'écriture et de mathématiques.

Ces capacités de lecture, d'écriture et de mathématiques sont précisément celles que la plupart d'entre nous prenons pour acquis. Selon une enquête effectuée en 2003 sur les taux d'alphabétisme par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), plus de la moitié des adultes au Nouveau-Brunswick ne possèdent pas ces compétences. L'alphabétisme est exprimé selon une échelle de 5 points ; un score de 3 représente le minimum des capacités nécessaires pour un adulte de fonctionner normalement dans la vie quotidienne, pour une société et économie du savoir modernes. Ce score représente les capacités nécessaires pour compléter un cours secondaire et accéder au niveau postsecondaire. L'enquête de l'OCDE a conclu que 56 pourcent des adultes au Nouveau-Brunswick ne sont pas à ce niveau. Si nous voulons que notre province puisse atteindre l'autosuffisance, nous devons assurer qu'un plus grand nombre de nos concitoyens puisse l'atteindre dans leurs vies personnelles. Selon la recherche de l'Institut C.D. Howe, il est plus avantageux d'investir en l'alphabétisme et la numératie que l'infrastructure physique.

Lorsque nos étudiants achèvent leurs cours secondaires, c'est au tour des universités et collèges de les instruire sur le moyen de penser, d'analyser les concepts et l'information. Ce sont des capacités importantes dans un monde qui dépend de plus en plus de la diffusion de l'information et de l'utilisation des technologies. Dans cette période de pénurie de main d'œuvre imminente, la rapidité avec laquelle nous enseignons devient un atout important. Il ne faut pas cependant, en notre hâte, dévaloriser une discipline au profit d'une autre. Nous devons plutôt encourager nos étudiants et étudiantes à obtenir la meilleure éducation possible que ce soit dans le domaine des arts, des sciences, des affaires ou dans les professions.

C'est précisément en préparant les gens pour le marché du travail que le secteur post-secondaire doit trouver le moyen de former plus de gens et plus rapidement. Il faut que nous envisagions les étudiants de l'extérieur de la province et du pays comme une source potentielle de main d'œuvre. Nous devons miser sur les taux de persévérance et la capacité des étudiants d'occuper des postes dans des secteurs essentiels. Le gouvernement provincial doit évaluer les mesures incitatives pour les facultés qui réussissent à accélérer la formation des étudiants. De plus, le gouvernement provincial doit collaborer avec les universités publiques et Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick pour encourager la création de programmes de formation intégrés.

Infrastructure stratégique

Il s'agit de pouvoir manoeuvrer des gens, des produits et de l'information. Au Nouveau-Brunswick, l'infrastructure stratégique comprend : l'accès routier, par air, en mer et par voie ferrée; les lignes de distribution et de transmission de l'énergie; l'infrastructure des télécommunications; les communications sans fil et l'infrastructure du tourisme.

Nos priorités :

- L'amélioration des réseaux de routes provinciales pour relier le Nouveau-Brunswick au Canada central et au nord-est des États-Unis;
- L'accès direct entre le nord-est du Nouveau-Brunswick et la route I-95 dans l'état du Maine;
- L'amélioration des routes rurales, surtout celles qui raccordent les régions rurales aux grands centres urbains;
- Trafic intermodal accru aux ports de Saint John et de Belledune; et
- Accès au service sans fil à travers la province.

Afin que les investissements à l'infrastructure puissent avoir un effet rapide sur le projet d'autosuffisance, il est essentiel qu'ils soient appliqués aussi rapidement que possible, et non pas de façon fragmentaire, s'étendant sur 20 ans. Ces investissements transformationnels doivent être en place pour réaliser l'effet que nous visons. Nous



Si notre province est pour atteindre l'autosuffisance, nous devons d'abord assurer que nos citoyens et citoyennes puissent l'atteindre dans leurs vies.



devrons donc assurer que les changements à l'infrastructure seront construits et en vigueur immédiatement, ce qui nécessitera un investissement de plusieurs millions de dollars au cours des années à venir.

Le coût élevé du transport et l'accès limité par air à l'intérieur de la province ont longtemps été cités par les leaders d'affaires du Nouveau-Brunswick comme étant deux facteurs négatifs affectant le développement des entreprises. Le transport aérien posera toujours des défis. Un moyen de promouvoir un marché plus ouvert et des vols plus fréquents à tous nos aéroports serait d'examiner les avantages d'une libéralisation des règlements canadiens gouvernant l'accès aux transporteurs étrangers, que ce soit en étendant l'accord « Ciel ouvert » canado-américain, ou en négociant de nouveaux accords bilatéraux. Il serait peut-être avantageux également de promouvoir le tourisme dit « d'air et de route » comme moyen d'amplifier le trafic par air pour les allers-retours au Nouveau-Brunswick.

Cheminement

Comme nous l'avons constaté dans notre premier rapport, Vol. 1 : À la croisée des chemins, environ 748 400 personnes demeurent au Nouveau-Brunswick. Afin d'étendre notre base d'entreprises et d'atteindre l'autosuffisance, nous devons augmenter notre population d'au-dessus de 100 000 personnes en vingt ans. C'est une accumulation nette d'environ 5 000 personnes chaque année.

Avec une population de 850 000, le Nouveau-Brunswick aurait une population active de 400 000 personnes. La province doit dépasser ses projections actuelles relatives à la création d'emplois de plus de 70 000.

Une augmentation des exportations affectera la création d'emplois de trois différentes façons : l'expansion d'entreprises existantes, l'attraction de grandes entreprises d'exportations au Nouveau-Brunswick et le développement d'industries secondaires qui desserviront ou seront servis par ces secteurs d'exportations.

Nous prévoyons que plus de la moitié des nouveaux emplois seront créés grâce à la deuxième solution – de grandes entreprises qui s'installent au Nouveau-Brunswick avec des usines ou bureaux qui emploient des grands nombres de travailleurs. Il est probable que la création d'emplois au sein des entreprises existantes au Nouveau-Brunswick augmentera progressivement mais graduellement. Le nombre d'emplois créés en vingt ans sera important mais n'approchera pas les objectifs fixés par le Groupe de travail.

N'oublions pas, qu'en plus de nos efforts d'accroître les exportations, et par la suite les emplois, toutes les entreprises qu'il s'agisse de nouvelles sociétés ou de compagnies de longue date, doivent améliorer leur productivité et leurs avantages concurrentiels. Ces facteurs déterminent le succès des entreprises.

Quoique notre objectif soit de multiplier les emplois, nous prévoyons qu'il y aura des pertes d'emplois en certains domaines, particulièrement les secteurs des ressources naturelles. Cela ne veut pas dire que l'importance de ces secteurs est en déclin. C'est l'effet d'une économie mondiale qui change constamment, et dans laquelle les économies en voie de développement peuvent produire des biens à des coûts plus bas qu'en Amérique du Nord. Au Nouveau-Brunswick, ces secteurs, particulièrement les pêches et la foresterie, continueront à évoluer afin de demeurer compétitifs au 21^e siècle. Le but est d'augmenter la productivité et de créer des emplois à salaires plus élevés, même s'il y a moins d'emplois dans le secteur. Des programmes de transition seront nécessaires pour les travailleurs affectés.

Environnement

L'environnement est le problème principal préoccupant les Canadiens. Nous sommes particulièrement conscients dernièrement aux changements climatiques. Les gens ne parlent que des pluies torrentielles en Colombie-Britannique, les glaciers fondants au Nunavut et l'hiver qui a tant tardé ici au Nouveau-Brunswick. Les Canadiens réfléchissent aux changements climatiques et aux solutions que nous pouvons y apporter. Les gouvernements et industries devront changer d'optique et trouver de nouveaux moyens d'aborder le problème qui seront plus équilibrés entre le développement économique et la durabilité écologique.

Le Nouveau-Brunswick pourrait devenir un leader du développement durable. Il faudrait développer des démarches intégrées relatives à la planification, l'allocation et la gestion des ressources. Nous devons tenter d'intégrer les considérations environnementales à notre planification économique afin de pouvoir identifier les secteurs de croissance économique potentiels, mais aussi de pouvoir stipuler les paramètres environnementaux acceptables avant de contempler des projets spécifiques. Les investisseurs et écologistes auraient alors un plan-cadre à consulter.

L'environnement présente beaucoup de possibilités pour le Nouveau-Brunswick. Une gestion précise et soutenue sera nécessaire pour atteindre un équilibre dans le secteur de l'énergie entre la durabilité écologique et le développement économique. La conservation de l'énergie, inspirée de la philosophie que « l'énergie la plus abordable est celle dont on ne se sert pas », présente d'excellentes possibilités pour le Nouveau-Brunswick. Nous ne devons pas concentrer exclusivement sur la production de l'énergie dans la province quand il existe d'excellentes possibilités dans le domaine de la conservation de l'énergie.

Technologies de l'environnement

Au Nouveau-Brunswick il y a une grappe croissante d'entreprises dans le secteur de la réhabilitation environnementale qui commencent à faire concurrence sur le plan international, dont : Jacques Whitford, Dillon Consulting, Neil and Gunter et le Conseil de la recherche et de la productivité (CRP). Ce secteur comprend des technologies écologiques durables des exploitations minières, des combustibles propres et de la réhabilitation des eaux de fond. Ces entreprises pourraient potentiellement exporter leurs services afin d'atténuer des défis environnementaux de taille dans les nouvelles économies telles que la Chine et l'Inde. Ce secteur encore modeste représente une possibilité importante de créer des emplois à hauts salaires dans les domaines techniques et scientifiques.

Étant donné la dépendance provinciale sur les combustibles fossiles, il incombera également au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'évaluer différentes façons d'accélérer la séquestration du bioxyde de carbone (CO₂), par des moyens naturels ou artificiels.

En dernier lieu, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit promouvoir l'utilisation de technologies écologiques de l'énergie telles que :

- La production à faible activité de l'énergie par la conversion de méthane s'échappant de sites d'enfouissement, de fermes et autres;
- Le développement de l'énergie éolienne, marémotrice ou hydroélectrique;
- La conversion de biomasse des déchets de céréales, pommes de terre, bois et poisson; et
- Matériaux de construction à bon rendement énergétique.



Ce secteur représente une possibilité importante de créer des emplois à hauts salaires dans les domaines techniques et scientifiques.



Énergie

Le Nouveau-Brunswick est un centre de l'énergie, grâce à la raffinerie de Irving Oil et dans une certaine mesure, à Énergie NB.

Selon les chiffres d'Industrie Canada pour 2005, les exportations de la raffinerie de Irving Oil représentent 57 pourcent des exportations totales du Nouveau-Brunswick, de loin le plus important exportateur de la province. À titre de comparaison, la préparation et l'emballage de fruits de mer, en deuxième place sur la liste des exportations, représentait six pourcent des exportations totales en 2005. Les exportations totales du secteur de l'énergie valaient 6,2 \$ milliards en 2005, ou environ 58 pourcent des exportations du Nouveau-Brunswick des exportations du Nouveau-Brunswick.

Le métacentre de la production de l'énergie au Nouveau-Brunswick est situé dans la région de Saint John. Il y a actuellement cinq mégaprojets en voie ou proposés, y compris : la rénovation de la centrale nucléaire d'Énergie NB à Pointe Lepreau, le montage d'une ligne de transmission internationale entre Saint John et la frontière du Maine, l'autorisation imminente de la Pipeline Brunswick qui s'étendra sur 145 kilomètres pour transporter le gaz naturel, l'installation Canaport GNL (gaz naturel liquéfié) et une seconde raffinerie proposée par Irving Oil. La valeur totale de ces projets est de 10 \$ milliards. Nous sommes convaincus que ce secteur peut potentiellement créer des milliers d'emplois bien rémunérés et permanents ainsi qu'un bon nombre d'emplois en construction dans les 10 prochaines années.

Le Nouveau-Brunswick n'est pas doté de vastes ressources d'énergie tels que les gisements de pétrole en Alberta ou la puissance hydroélectrique du Québec. Afin que le secteur de l'énergie du Nouveau-Brunswick puisse continuer à grandir et à prendre sa place de leader régional de l'énergie, il doit profiter autant que possible de ses avantages géographiques et, spécifiquement, sa proximité aux grands marchés du nord-est américain. Le Port de Saint John est le seul port en eau profonde libre de glace au nord de la Louisiane avec la capacité de recevoir les super pétroliers. Contrairement à la Louisiane et les états longeant le Golfe du Mexique, le Nouveau-Brunswick n'est pas affecté par les ouragans et les tempêtes tropicales. De plus, le réseau électrique du Nouveau-Brunswick est robuste et a la capacité de s'épanouir. Les résultats obtenus par le Nouveau-Brunswick sont positifs, notre société en générale reconnaît les avantages de l'énergie et notre gouvernement ouvert aux défis et possibilités.

La demande américaine de l'énergie est croissante, juste au moment où le gouvernement américain tente de réduire sa dépendance sur les sources étrangères de pétrole, spécifiquement du Moyen-Orient. C'est une excellente occasion pour le Nouveau-Brunswick et la province devrait concentrer ses efforts sur six secteurs clé du développement énergétique.

1. Transport d'électricité

En 2003, l'Office nationale de l'énergie a approuvé la soumission d'Énergie NB de construire une ligne de transmission sur les 95 kilomètres entre Pointe Lepreau et la frontière américaine près de Woodland, ME. Le but était d'accroître la capacité de transmission entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, ce qui permettra à ces deux territoires d'acheter et de vendre de l'énergie dans leurs marchés respectifs. La ligne de transmission sera branchée au réseau électrique du Maine, ouvrant l'accès aux grands marchés du nord-est des États-Unis au Nouveau-Brunswick. Le début de la construction est prévu pour l'automne 2007.

Des projets comme celui-ci, qui augmentera la capacité de transmission du Nouveau-Brunswick à 350 kW, sont essentiels si Énergie NB et d'autres générateurs privés d'énergie sont pour accroître leur capacité. L'expansion des exportations d'énergie

provenant des installations existantes d'Énergie NB représente une excellente occasion comportant de très faibles risques. La prochaine étape serait de travailler avec les organismes de régulation et les entreprises d'énergie américaines pour encourager l'expansion de la capacité de transmission à l'intérieur de la Nouvelle-Angleterre.



2. Raffinage de pétrole brut

La raffinerie existante de Irving Oil est la plus importante au Canada et la seconde raffinerie proposée représente l'investissement du secteur privé le plus imposant en l'histoire du Canada atlantique. La raffinerie proposée, dont les coûts sont estimés entre 5 \$ et 7 \$ milliards, prénommée Projet Eider Rock, créerait 5 000 emplois durant sa construction et 1 000 emplois permanents durant l'exploitation. La société a déposé sa demande d'une étude d'impact sur l'environnement et des représentants de la société et du gouvernement assurent que la nouvelle raffinerie sera sujette à des exigences environnementales rigoureuses. On ne peut pas exagérer l'effet de Irving Oil sur l'économie du Nouveau-Brunswick. À titre d'exemple, la raffinerie existante à Saint John a subi pendant dix ans des modifications qui représentent un investissement de 200 \$ millions par année en moyenne. C'est un investissement important qui affecte non seulement l'économie de Saint John, mais qui a des répercussions dans toute la province, particulièrement pour les entreprises fournissant des services niche et les ouvriers qualifiés. Il est critique pour toutes ces raisons, d'étendre le soutien de la nouvelle raffinerie proposée.

3. GNL/Production pétrochimique

Canaport GNL, la nouvelle installation de gaz naturel liquéfié située dans le quartier Red Head de Saint John, comporte la possibilité de développer des entreprises de production d'énergie et pétrochimiques dans la région. Avec l'arrivée du GNL au Nouveau-Brunswick, les réserves de gaz naturel provinciales sont diversifiées. À l'heure actuelle, tout le gaz naturel au Nouveau-Brunswick provient du « Sable Offshore Energy Project » en Nouvelle-Écosse. L'industrie pétrochimique représente un secteur de croissance et le Nouveau-Brunswick devrait l'incorporer à sa stratégie globale de développement des affaires. Le gouvernement provincial doit également établir un système de régulation explicite, effectif et efficace.

4. Énergie nucléaire

La centrale nucléaire à Pointe Lepreau est la seule au Canada atlantique et une de cinq au Canada. Il n'y a actuellement qu'un seul réacteur nucléaire à Pointe Lepreau, mais on voit régulièrement des installations à plus d'un réacteur. La société Ontario Power Generation, par exemple a six réacteurs à sa centrale de Pickering et quatre autres à Darlington. Tous ces sites sont basés sur la technologie CANDU développée par Énergie atomique du Canada limitée (EACL), une société de la Couronne. EACL développe actuellement une nouvelle génération de réacteurs, le réacteur CANDU avancé (ACR), et la société voudrait que son premier client soit une centrale canadienne.

Cela présente des possibilités pour le Nouveau-Brunswick. Trouver un client qui voudra effectuer la première étude de faisabilité pour le projet présente un défi de taille pour EACL. La collectivité qui décide d'entreprendre la tâche aura la possibilité d'ajouter à ses exportations. Si le Nouveau-Brunswick décide d'entreprendre l'étude de faisabilité, la province pourrait exiger en échange qu'elle devienne le centre d'excellence mondial de retubage de tous les réacteurs EACL au monde ou du nouveau réacteur CANDU avancé et qu'une usine de fabrication de combustible nucléaire soit installée au Nouveau-Brunswick. Un tel accord stimulerait la croissance dans les secteurs du génie industriel et nucléaire, spécifiquement pour la faculté de génie de l'UNB, et stimulerait la création d'emplois pour les ouvriers hautement qualifiés.



Le secteur de l'énergie présente les meilleures possibilités de croissance pour les entreprises techniques, de transformation et de construction.

5. Nouvelle centrale thermique à procédés propres de combustion de charbon à Belledune

Le charbon est le combustible fossile au prix le plus stable, les prix du charbon à long terme sont moins volatiles que ceux du pétrole ou du gaz naturel et de nouvelles technologies de l'épuration ont réduit les émissions. L'infrastructure d'une nouvelle centrale à Belledune est déjà en place, mais avant de procéder Énergie NB doit aborder deux questions. D'abord, il faudra effectuer une étude de viabilité, afin de déterminer si un marché existe encore pour l'énergie. En second lieu, il est essentiel de contrôler les émissions de bioxyde de carbone. Énergie NB et le gouvernement du Nouveau-Brunswick devraient évaluer la possibilité de construire une seconde centrale à Belledune utilisant les nouvelles technologies de procédés propres à zéro émissions. L'Union européenne a récemment annoncé des projets agressifs de développement de cette technologie et au Canada, Neil and Gunter Limited, une entreprise du Nouveau-Brunswick a été désignée comme consultant principal de projet pour la centrale à procédés propres de combustion au charbon à faibles émissions de SaskPower qui sera le premier projet à échelle d'utilité de ce genre. La technologie employée implique la capture des émissions de combustion suivie d'un stockage du CO₂ en des puits de séquestration artificielle de carbone.

6. Séquestration de CO₂

La séquestration signifie l'élimination du CO₂ de l'atmosphère. Il y a deux façons de l'accomplir : la séquestration naturelle qui dépend des forêts, océans et sols pour absorber le CO₂ et la séquestration artificielle qui recueille et conserve le CO₂ dans des structures géologiques adaptées telles que des anciens champs pétrolifères épuisés, des gisements houillers inexploités ou des aquifères salins profonds. Ces nouvelles technologies sont toujours à l'étape expérimentale et il faudra y investir de la recherche et du développement. Ce secteur des technologies environnementales nous offre de nouvelles possibilités de devenir un leader des technologies émergentes au Nouveau-Brunswick.

Le secteur de l'énergie présente les meilleures possibilités de croissance pour les entreprises techniques, de transformation et de construction. L'expertise locale accumulée dans le cadre de ces grands projets serait d'importance centrale pour la province. La province et le secteur privé doivent miser sur les avantages industriels lorsqu'ils développent leurs objectifs de développement. Les entreprises locales, par exemple, pourraient développer des produits et services pour approvisionner les grands projets énergétiques dans la province et ensuite, profiter de l'expérience accumulée pour le vendre à l'extérieur de la province. Il sera important d'identifier dès le début du processus de planification, les composantes offrant de telles possibilités et d'incorporer de telles considérations aux procédures de passation des marchés.

Tel qu'il est noté dans la section des Ressources Humaines, il sera primordial de résoudre les défis posés par la main d'œuvre dans ce domaine. Dépendant de l'étape du projet et des travailleurs qualifiés atteignant l'âge de la retraite, une pénurie de jusqu'à 10 000 travailleurs est possible.

Entreprises manufacturières et fabrication

Les biens produits au Nouveau-Brunswick sont en plein essor. La valeur des produits expédiés des manufacturiers a atteint la somme record de 15,1 \$ milliards en 2005, une augmentation de 7 pourcent par rapport à 2004. C'est plus que l'augmentation nationale de 3,1 pourcent. Durant cette même période toutefois, le secteur a subi une diminution de 14,3 pourcent des emplois. Il y a eut des pertes d'emplois dans les industries de production de l'alimentation, du papier, des meubles, des textiles et des industries des produits de pétrole et de charbon; il y avait davantage d'emplois dans les industries de produits de bois, de la fabrication du métal et des produits chimiques. Le secteur de la fabrication représente au-dessus de 15 pourcent du PIB provincial.



Dans ce secteur aussi il est primordial de hausser la productivité en investissant dans l'infrastructure de production. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait instituer un système fiscal préférentiel qui discernerait les investissements en des équipements ou technologies qui rehausser la productivité. Afin d'encourager le progrès sur la productivité le gouvernement provincial pourrait créer un nouveau programme, sous l'égide du Réseau entreprise, qui sensibiliserait les fabricants à la production à performance élevée, qu'on appelle aussi la production allégée. Le but du programme serait de normaliser la production allégée dans toute l'industrie. L'objectif central de la production allégée est de hausser la productivité, réduire les pertes, poursuivre le perfectionnement et hausser la concurrence.

Foresterie

Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province la plus dépendante sur la foresterie au Canada, après la Colombie-Britannique. Selon Industrie Canada, les exportations forestières directes représentent 16 pourcent des exportations totales du Nouveau-Brunswick en 2005. Le secteur est une source importante de profits, représentant environ 9 pourcent du produit intérieur brut de la province en 2005. C'est une industrie toutefois, dans un état de perpétuel changement. Elle fait face à la compétition de fabricants à faible coût de produits tels que la pâte de bois et le papier de qualité ordinaire, (comme le papier journal), les coûts élevés de l'énergie, les fournitures limitées de matière première et un dollar canadien élevé. Trop d'entreprises et trop de communautés se font de la concurrence pour la même ressource.

L'industrie forestière doit subir une réorganisation rigoureuse si elle veut prospérer au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas une situation unique à notre province, mais plutôt le cas à travers l'Amérique du Nord puisque les entreprises forestières sont forcées à rationaliser leurs usines de production afin de réaliser des économies d'échelle, de rehausser leurs anciennes technologies et de changer leurs produits. Ces changements causeront malheureusement des pertes d'emplois dans l'industrie, vraisemblablement dans les installations les plus vétustes.

Puisque les méthodes de production modernes demandent de plus grands volumes afin d'être efficaces, une hausse des volumes de bois facilitera la transition. Nous croyons que le Nouveau-Brunswick pourrait et devrait augmenter le rendement produit de ses forêts de 25 pourcent avant 2026. Les entreprises qui font ce travail doivent pouvoir compter sur les volumes de bois qui leur seront disponibles afin de justifier les sommes importantes qui seront nécessaires pour moderniser et restructurer l'industrie et rester concurrentielles. L'accès à des approvisionnements en bois plus élevés que les prévisions actuelles basées sur les pratiques d'exploitation courantes sera primordial pour les entreprises forestières. Selon les entreprises forestières, deux moyens de résoudre le problème sont des efforts de sylviculture plus poussés sur les terres de la Couronne et une réduction des terres mises de côté pour la conservation.

Une intensification de la sylviculture pourrait doubler les rendements de bois sur les terres de la Couronne et équivaloir aux terres privées les mieux gérées. Afin de convaincre les entreprises d'investir en la sylviculture, il faudra qu'elles puissent compter sur un retour correspondant à leurs efforts en matière de bois à récolter 40 ans après. Il faut que le gouvernement puisse assurer les titulaires du secteur privé que dans 40 ans ils pourront récolter le fruit de leurs investissements sylvicoles. Autrement, il nous faudra accepter des taux plus faibles de croissance durable et les subventions continues des activités sylvicoles sur les terres de la Couronne.

Un des défis les plus urgents confrontant le gouvernement du Nouveau-Brunswick serait de résoudre le conflit entre les entreprises et les parties prenantes de la communauté relativement au juste équilibre entre la conservation et la valeur du bois dans le cadre de



Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait insister que les entreprises forestières n'emploient que des pratiques de gestion forestière certifiées durables.

la gestion forestière. Au Nouveau-Brunswick, près de 30 pourcent des terres boisées ont été mises de côté pour la conservation. C'est un taux de conservation plus élevé qu'ailleurs. C'est un problème qu'il faut examiner d'urgence afin que les entreprises puissent prendre des décisions informées. Le chercheur Thom Erdle de la Faculté de foresterie à l'UNB est à la tête d'un groupe de travail sur l'avenir des forêts du Nouveau-Brunswick. Il doit publier un rapport à la fin de 2007.

Dans le cadre de ses réformes de la gestion des zones d'exploitation forestières et des réserves de bois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait insister que les entreprises forestières n'emploient que des pratiques de gestion forestière certifiées durables. Le gouvernement provincial, en échange, pourrait contempler une réserve de 20 pourcent au lieu du total actuel de 30 pourcent des terres de la Couronne. Cela représenterait une augmentation de 25 pourcent des réserves globales de bois en vingt ans. Ces critères s'appliqueraient à toutes les zones d'exploitation forestières, et non seulement aux terres de la Couronne. À l'heure actuelle, 50 pourcent des zones forestières du Nouveau-Brunswick sont des terres de la Couronne, 30 pourcent sont des forêts privées et 20 pourcent sont des terres industrielles.

Le Nouveau-Brunswick devrait évaluer tout particulièrement les plantations forestières à haut rendement. Le Service canadien des forêts explore les plantations à haut rendement comme moyen de produire plus de fibre tout en répondant aux engagements canadiens relatifs aux changements climatiques par l'augmentation de la séquestration naturelle du CO₂. Tel que nous avons expliqué précédemment, les forêts recueillent et conservent les émissions de gaz à effet de serre. C'est une étude effectuée dans le cadre de l'initiative 2020 du Service canadien des forêts.

Les scieries subiront les pertes les plus sévères. Il y a 61 scieries au Nouveau-Brunswick. Les pressions du marché forceront certaines scieries à fermer les portes. La vie des travailleurs et des communautés rurales dans lesquelles les scieries sont situées sera affectée. Le gouvernement devrait envisager des règlements pour ces ouvriers qui comprendraient des allocations pour la formation et de l'assistance pour les déménagements. Une compensation pourrait être offerte aux propriétaires des scieries qui renoncent volontairement à leur allocation de bois. Ces allocations pourraient être ajoutées à celles des plus grandes industries forestières. Ces recommandations exigeront la plus haute sensibilité dans l'application à cause du rôle central des scieries dans de petites communautés rurales.

Ces changements occasionneront sans doute de grands bouleversements. Mais l'allocation de bois pour un nombre réduit d'entreprises restantes sera plus grande. Cet approvisionnement de bois permettra aux entreprises d'investir plus de capital en de nouvelles technologies et de hausser leur productivité. Il en résulterait une production plus élevée de produits à valeur ajoutée, et avec le temps, de salaires plus élevés pour les ouvriers qualifiés qui seront nécessaires pour les produire.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme tous les gouvernements provinciaux, éprouve des pressions sévères de la communauté, qui voudrait qu'il intervienne pour protéger les travailleurs et les petites communautés rurales qui comptent sur ces emplois. Les changements qui affectent ces gens sont regrettables, mais nous ne croyons pas que le gouvernement devrait intervenir pour sauver ces entreprises. Les changements qui surviennent actuellement proviennent d'une réorganisation du secteur forestier sur le plan mondial et le gouvernement provincial ne peut pas les arrêter. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait plutôt garantir les pensions des travailleurs plus âgés et aider les autres travailleurs et les communautés à profiter de nouvelles possibilités, qu'elles soient dans le cadre de l'industrie forestière ou ailleurs.

Le gouvernement provincial ne doit pas offrir de subventions aux scieries et il en va de même pour l'assistance directe avec les coûts de l'énergie. Le gouvernement devrait plutôt concentrer ses efforts, et ceux de l'industrie, sur les projets de conservation de l'énergie telle qu'une meilleure utilisation de l'énergie hors-pointe, l'introduction de l'énergie de biomasse et le rehaussement d'équipements de conservation de l'énergie. Une recommandation particulière serait l'utilisation de biomasse forestière telles que les branches d'arbres et des plaquettes et copeaux de rabotage. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick développe actuellement une politique de récolte de biomasse pour les terres de la Couronne qui comprend l'allocation de la ressource. Le gouvernement devrait évaluer la possibilité d'accorder l'accès à la biomasse forestière exclusivement aux entreprises forestières comme source d'énergie.

Aquaculture

L'industrie de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick a évolué d'une industrie en démarrage peu connue valant seulement 40 000 \$ en 1979 pour devenir un engin économique important des communautés rurales côtières avec une valeur à la production de 230 \$ millions en 2005. Plus de 80% de la production de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick est exportée, la plus grande partie aux Etats-Unis. À ce jour, les exploitations de saumon du Comté Charlotte constituent la majeure partie de l'industrie, représentant 95 pourcent de son chiffre d'affaires. Mais l'aquaculture des fruits de mer le long de la côte est du Nouveau-Brunswick a profitée d'un taux de croissance de 25 pourcent au cours des derniers six ans et l'avenir est prometteur.

Il y a de bonnes leçons à retenir de l'expérience de l'industrie de l'aquaculture au Comté Charlotte qui pourraient servir de modèles pour le secteur des fruits de mer de la côte est de la province. Autrefois une région démunie de la province, les revenus des résidents du Comté Charlotte sont comparables à la moyenne provinciale et les exploitations d'aquaculture doivent recruter des travailleurs de l'extérieur de la région pour pourvoir des emplois. De 1986 à 2001, le taux d'emploi au Comté Charlotte a augmenté de près de 24 pourcent, comparable aux trois centres urbains au sud de la province. Plus important encore, le pourcentage d'individus avec un emploi à temps plein à l'année longue a été haussé de près de 27 pourcent, le deuxième taux de croissance au Nouveau-Brunswick. Selon les estimations, environ le quart de la main d'œuvre du Comté Charlotte, y compris le secteur des services, est impliqué dans l'aquaculture et environ trois quarts de ces travailleurs ont moins de 45 ans. Les industries de soutien comprennent la recherche et le développement de la santé piscicole et de l'équipement et la technologie de l'aquaculture.

Étant donné ces chiffres, il est évident que l'expérience de l'aquaculture du saumon atlantique est souvent citée comme réussite du développement économique pour les régions rurales. À présent que l'industrie occupe presque tous les sites côtiers disponibles, l'expansion tire à sa fin. L'introduction de nouvelles espèces pourrait s'avérer importante du point de vue de la diversification des produits, mais la pénurie de sites disponibles assurerait que toute nouvelle culture dans la région serait nécessairement exploitée à la place du saumon atlantique.

Sur la côte nord-est, la récolte des fruits de mer a une longue tradition et un avenir intéressant. Les huîtres y ont été cultivées depuis plus d'un siècle, mais ce n'est que récemment l'exploitation des fruits de mer était plutôt une industrie artisanale. Ces pratiques changent dernièrement grâce aux techniques de production de pointe. L'exploitation des fruits de mer est vue d'un œil optimiste puisqu'elle offre d'excellentes possibilités de développement économiques et communautaires dans la région du nord-est du Nouveau-Brunswick.





Il y a actuellement 60 entreprises fournissant environ 300 emplois directs et indirects aux communautés côtières. Cette industrie mérite l'attention et les efforts qui ont été prodigués aux industries du Comté Charlotte durant l'évolution de ses exploitations de saumon atlantique. Et de même que l'industrie de l'aquaculture du Comté Charlotte a été encouragé par la recherche et le développement, particulièrement à l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et au CCNB de St. Andrews, l'industrie des fruits de mer de son côté a bénéficié du développement de la recherche locale à l'Institut de recherche sur les zones côtières et au campus de l'Université de Moncton, tous deux à Shippagan.

Nous devrions appuyer l'industrie d'exploitation des fruits de mer en offrant un soutien plus solide pour la recherche et l'assistance financière aux exploitants. Nous devons également établir des règlements gouvernant le développement de l'industrie de façon transparente et raisonnable afin d'assurer la durabilité environnementale et d'éviter les conflits potentiels avec d'autres utilisations de l'environnement marin.

La croissance rapide de l'industrie de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick a entraîné des défis, tel que la menace constante de la maladie, des tempêtes et du point de vue du commerce, le dollar canadien élevé. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait introduire un régime d'assurance récolte et de programmes de secours en cas de catastrophe semblables à ceux qui existent pour les agriculteurs.

Pêches

Près d'un quart de tous les emplois de l'industrie de transformation des poissons et fruits de mer sont au Nouveau-Brunswick. La valeur totale de toutes débarquements des pêches en 2005 était de 195 \$ millions, dont 80 pourcent d'homard et de crabe des neiges. Ces débarquements, additionnés de fruits de mer importés, non-transformés, ont produit près de 650 \$ millions en exportations, (sans compter l'aquaculture). La plupart des débarquements au Nouveau-Brunswick subissent une transformation quelconque dans la province.

La plupart des exportations du Nouveau-Brunswick sont destinés aux Etats-Unis et en particulier pour la Nouvelle-Angleterre. Comme pour les autres industries d'exportations, ce secteur a été très affecté par la valeur élevée du dollar canadien. Du côté de la main d'œuvre, il y a pénurie des travailleurs sur les bateaux et dans les usines de transformation, à mesure que les travailleurs sont attirés par les salaires concurrentiels des emplois ailleurs au Nouveau-Brunswick et en dehors de la province.

En fait, l'industrie est déjà menacée de pénuries de travailleurs dans les régions du sud-ouest et du sud-est où les centres d'appels attirent les gens qui avaient des emplois à faible revenu dans l'industrie de la transformation du poisson et des fruits de mer vers les emplois à l'année longue et à temps plein des centres d'appels. Les pressions globales affectant l'industrie forceront le secteur à faire des changements encore plus importants dans les dix ans à venir. Comme l'industrie forestière, le secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer devra améliorer sa performance en produisant des marchandises de plus grande valeur.

Il y a près de 7 000 emplois sur les 2 649 bateaux de pêche de la province, tandis que les 129 usines de transformation détenant des permis provinciaux emploient 7 246 autres travailleurs avec une liste de paye annuelle de 92 \$ millions. Les travailleurs du secteur gagnent en moyenne 12 700 \$ par année, bien moins que la moyenne canadienne de 38 000 \$. D'autant plus que certains ouvriers font près de 20 000 \$, tandis que d'autres ne font que 7 000 \$ par année. Il est impossible pour une personne d'être autosuffisante à salaire. L'objectif primordial de l'industrie tout autant que le gouvernement devrait être de doubler le revenu des travailleurs dans les usines de transformation de poisson et de fruits de mer. Pour y arriver, le secteur devra éliminer un nombre significatif d'emplois, particulièrement ceux qui rapportent le moins aux ouvriers.

L'objectif primordial de l'industrie tout autant que le gouvernement devrait être de doubler le revenu des travailleurs dans les usines de transformation de poisson et de fruits de mer.

Ces actions causeront un bouleversement dans le court terme au sein des communautés côtières, surtout sur la Péninsule Acadienne. Le Comté Gloucester, qui représente la plus grande partie de la péninsule, renferme la plupart des usines de transformation de ce secteur et des pêches. Les programmes gouvernementaux conçus pour assister l'industrie devraient être limités aux entreprises qui développent de nouvelles technologies, font l'achat d'équipements spécialisés pour répondre à la pénurie de main d'œuvre ou qui adaptent leurs produits pour ajouter de la valeur.



Agriculture

Le secteur de l'agriculture et agroalimentaire est un engin important de l'économie du Nouveau-Brunswick avec ses 13 000 emplois, 427 \$ millions en recettes monétaires à la ferme, 350 \$ millions en exportations agroalimentaires et 1,13 \$ milliards en livraisons d'aliments et de boissons. C'est le secteur avec le plus haut niveau de traitements à valeur ajoutée puisque 80 pourcent des produits subissent un traitement quelconque, et le secteur comprend un réseau important de marchés d'exportations dans 80 pays. Ce sont les secteurs des pommes de terre et des produits laitiers qui rapportent le plus de recettes monétaires à la ferme.

Depuis 1981, les recettes monétaires à la ferme au Nouveau-Brunswick ont plus que doublées, mais les dépenses ont augmenté de façon correspondante. Au cours de la même période, le nombre de fermes a diminué de 25 pourcent, témoignant une tendance au remembrement et à la création de plus grandes entreprises agroalimentaires. Avec des exploitations agroalimentaires toujours plus grandes et capitalistiques, les exploitants trouvent qu'il est de plus en plus difficile de faire concurrence aux secteurs offrant des salaires plus élevés que le secteur de l'agriculture.

Les régions rurales du Nouveau-Brunswick dans lesquelles les secteurs de l'agriculture et agroalimentaires sont toujours importants avec toutes les possibilités économiques qui en découlent, en ont profité énormément. Selon les données du recensement, les Comtés King et Carleton sont en première et deuxième places respectivement relativement aux gains moyens de tous les comtés ruraux et ils avaient aussi les plus bas niveaux de chômage – environ quatre pourcent de moins que la moyenne provinciale. Bref, les économies florissantes fondées sur des grappes agricoles importantes ont permis à ces comtés ruraux d'atteindre des résultats économiques que seuls les trois centres urbains du Nouveau-Brunswick ont pu dépasser.

La croissance économique soutenue et rehaussée des grappes agricoles telles que la zone de culture de la pomme de terre des comtés de Carleton et Victoria et le secteur laitier du comté King contribuent au programme de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick. Ces résultats sont grâce aux usines de traitement et aux marchés d'exportation déjà bien établis. Ces conditions entraînent habituellement la croissance. Au Nouveau-Brunswick la culture des pommes de terre et des produits laitiers sont des secteurs dans lesquels nous avons beaucoup de succès et nous devrions concentrer nos efforts dans ces secteurs.

Il y a d'autres enjeux spécifiques à certaines cultures. Les bleuets sont en grande demande sur le plan global, mais il sera difficile d'accroître les rendements au Nouveau-Brunswick puisque il y a peu de nouvelles terres à récolter. D'autres moins importantes cultures, telles que les pommes, céréales, légumes et produits biologiques ne peuvent pas profiter des économies d'échelle nécessaires pour développer de nouveaux produits, explorer de nouveaux marchés ou rehausser leurs infrastructures suffisamment pour faire concurrence à de plus grands centres.

La libéralisation des échanges par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce actuelle menace les secteurs à gestion planifiée de l'offre des produits laitiers et de



l'aviculture. L'aviculture fait face au défi supplémentaire des résultats de maladies comme la grippe aviaire. Les impacts de ces menaces peuvent être sévères; l'élevage de bétail est toujours affligé de faibles prix pour les produits et d'un déclin des éleveurs trois ans après le premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (EBS). La production de porcs est également en déclin à la suite d'une chute des prix de vente et d'une hausse des prix de production ainsi que la nécessité de faire concurrence aux exploitations subventionnées de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard.

Exploitations minières

Le Nouveau-Brunswick est un des principaux producteurs canadiens de plomb, de zinc, d'argent, de potasse, de tourbe, d'antimoine, de bismuth et de cadmium. Le cuivre, le sel, la castine, le charbon, la marne et la silice sont d'autres minéraux extraits dans la région. En 2005 la valeur totale de la production des industries extractives était d'environ 874,9 \$ millions, ou 12,4 pourcent de plus que l'année précédente. Le nombre de salariés dans le secteur de l'exploitation minières et de l'extraction du pétrole et du gaz est monté jusqu'à 3 800 en 2005, une augmentation d'une année à l'autre d'approximativement 300 emplois. Ce secteur représente un peu plus qu'un pourcent du PIB provincial.

Les mines ont joué un rôle important dans notre économie. Malheureusement, les réserves des mines existantes sont presque épuisées. Le processus de découverte de nouvelles mines pose de grands risques et prend du temps. La province devrait envisager un environnement de régulation et fiscal qui est favorable à l'exploration, mais l'exploitation des mines sera toujours à hauts risques et ces démarches n'affecteront pas sensiblement la croissance économique des prochains dix ans. Au-delà de 2015 toutefois, les résultats commencent à valoir les risques. Un régime agressif qui encourage l'exploration ne coûte pas trop chère et pourrait favoriser le développement. La région la plus prometteuse relativement aux schistes bitumineux est le sud-est, dans la région de Sussex.

Entreprises locales

Le soutien de l'entrepreneuriat et des entreprises en démarrage a toujours été une composante importante de la stratégie de développement des affaires du Nouveau-Brunswick, mais d'après notre expérience, c'est un processus qui est lent et les résultats sont inégaux. En général les entreprises en démarrage présentent beaucoup de risques et plusieurs font faillite dans les premiers mois ou années de leur existence. Même lorsque ces nouvelles entreprises réussissent, il arrive qu'elles quittent la région pour de plus grands centres ou des entreprises plus grandes les obtiennent et ferment les installations locales.

Il est important de continuer à encourager le développement de petites entreprises, mais le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait concentrer ses efforts sur des entreprises tournées vers l'exportation. L'accès au capital est toujours un des plus grands obstacles confrontant les entreprises en démarrage. Mais le véritable défi relatif à l'obtention du capital est de franchir le gouffre qui sépare la recherche initiale d'un produit commercial. Les entreprises du Nouveau-Brunswick éprouvent de la difficulté particulièrement à obtenir le crédit de fonctionnement pour financer les campagnes de publicité et le déploiement nécessaires afin d'être compétitives et d'établir la crédibilité sur le marché. Il n'est pas facile de surmonter cet obstacle et le financement direct du gouvernement est souvent la seule solution possible.

Centres de relations clientèle

Au cours des derniers dix ans, 20 000 emplois ont été créés dans les centres d'appels au Nouveau-Brunswick et il est raisonnable de penser que nous pouvons créer un autre 15 000 emplois dans ce secteur dans les 15 ans à venir. Le type de croissance des centres d'appels de la province évolue. De plus en plus, les centres d'appels qui se sont établis

*Le gouvernement du
Nouveau-Brunswick
devrait concentrer ses
efforts sur les
entreprises axées sur
l'exportation.*

dans les grands centres de la province installent des bureaux satellites dans les plus petites villes et villages. La société Virtual Agent Services, par exemple, préfère s'installer dans des centres ruraux. Cette tendance continuera et sera une source d'emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Les possibilités sont encore très bonnes d'attirer des centres d'appels au Nouveau-Brunswick. Les grandes entreprises, à la recherche de meilleur rendement opératoire, divisent leurs exploitations tels que le service à la clientèle, en secteurs spécialisés et autonomes. Ces entreprises cherchent à installer leurs exploitations dans les centres à meilleur marché. La concurrence dans ce secteur durant les dernières années s'est intensifiée avec la compétition provenant de nouveaux centres tels que l'Inde. Néanmoins, la nécessité de travailler de concert avec la clientèle dans les mêmes fuseaux horaires, de pouvoir se rendre facilement dans les centres d'appels au besoin et les critères de sécurité plus rigoureux qu'auparavant assurent qu'il y aura toujours d'amples possibilités pour les centres nord-américains tels que la Nouvelle-Écosse. Ces exigences relatives à la sécurité et à l'emplacement sont d'autant plus importantes pour les industries financières et des assurances.

Depuis l'arrivée des premiers centres d'appels au Nouveau-Brunswick il y a 20 ans, la stratégie d'attraction du gouvernement pour ces entreprises a cherché à multiplier les emplois pour la main d'œuvre qualifiée. Dans ce cadre, le gouvernement cherchait également à concentrer ces efforts sur des marchés niche dans lesquels le Nouveau-Brunswick possède une expertise spéciale. Toute stratégie future devra continuer à cibler certaines spécialités face aux pénuries plus sévères de main d'œuvre qui forceront l'industrie à subir une concurrence plus intense et à hausser les salaires des travailleurs. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devra investir des sommes importantes en la formation des travailleurs aux collèges communautaires, universités et centres privés d'enseignement afin de préparer les gens pour ces emplois et d'accroître la main d'œuvre.

Technologies de l'information et des communications

Le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) connaît un renouveau suivant la bulle spéculative des sociétés point-com à la fin des années 1990. Malgré une concurrence agressive internationale, le Nouveau-Brunswick est toujours très compétitif et novateur dans ce domaine. Plusieurs des sociétés qui ont survécu à l'éclatement de la bulle sont actuellement les chefs de file de leurs niches commerciaux respectifs.

En 2005, le secteur des technologies de l'information et des communications employait en moyenne 48 600 personnes. Ce groupe représente neuf pourcent du PIB du Nouveau-Brunswick. La moyenne des salaires hebdomadaires pour ce secteur varie de 330 \$ pour les services de soutien des affaires à 1 065 \$ pour la conception de systèmes et les services connexes. Les stratégies d'emploi initiales étaient concentrées sur la création d'emplois au niveau d'entrée, mais depuis que le secteur a atteint une certaine maturité et expansion, les possibilités d'emploi sont plus rémunératoires. Avant 2026, il y aura 20 à 30 pourcent plus d'emplois dans ce secteur.

Afin d'encourager la croissance vigoureuse du secteur TI et de développer les exportations potentielles, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait concentrer sur trois objectifs :

1. Le gouvernement doit assumer le rôle de « premier client » afin d'encourager le développement de nouveaux produits et services

Dans ce cas, la province doit assumer les risques afin d'encourager le développement de nouvelles technologies et, d'autant plus important, l'accès au marché pour les entreprises locales. L'achat de nouvelles technologies pose de plus grands risques que l'achat de technologies établies. Ce n'est pas la possibilité de faillite des technologies qui pose le



Le type de croissance des centres d'appels de la province évolue.



risque, mais plutôt le temps qu'il faut consacrer à perfectionner une nouvelle solution avec les coûts additionnels et les tensions imposées sur les fonctionnaires. D'autre part, le public, ou plus spécifiquement les contribuables, doivent accepter un certain niveau de risque ou de possibilité de faillite relative à l'investissement public. Le gouvernement doit éviter à tout prix d'entreprendre le rôle de développeur des technologies. Le secteur privé est mieux adapté à cette tâche.

2. Offrir le capital d'amorçage et d'exploitation aux entreprises néo-brunswickoises axées sur les exportations

Un programme de financement mis en place par le gouvernement est essentiel au secteur des TIC parce que, malgré ses éléments d'actif intellectuels, c'est-à-dire les idées et concepts développés par les employés, qui accroissent plus rapidement que les éléments d'actif physiques des secteurs de ressources, les banques et autres sources privées de prêts hésitent souvent à investir dans les idées. Les prêteurs traditionnels préfèrent investir en des éléments d'actif physiques tels que les usines de fabrication ou de transformation. Les sociétés financières d'innovation de l'extérieur posent d'autres risques puisque ces sociétés ne tolèrent pas toujours le développement au Nouveau-Brunswick des technologies TIC, loin des grappes technologiques principales des provinces centrales du Canada. Si nous tenons à avoir un secteur TIC indigène, nous devons être prêts à le financer.

3. Cibler les entreprises de l'extérieur qui pourraient profiter des capacités et infrastructures de nos universités et à l'Institut de technologie de l'information du Conseil national de recherches Canada (CNRC) à Fredericton

Le CNRC est une agence fédérale qui administre 20 installations à travers le Canada. Le but de l'agence est d'effectuer de la recherche, à son propre compte et en collaboration avec des experts locaux, sur les possibilités de développement et de commercialisation. Le CNRC a déménagé le bureau principal de son Institut de technologie de l'information au campus de l'UNB à Fredericton il y a quelques années. Le Conseil maintient également un laboratoire à Moncton et un réseau à large bande qui le branche au campus du CCNB à Miramichi.

L'Institut de technologie de l'information est un atout précieux pour le secteur des TIC au Nouveau-Brunswick et le gouvernement de la province devrait mettre en place une équipe qui travaillerait avec sont équipe TIC afin d'attirer des investissements de l'extérieur.

Pour développer le secteur TIC, il faudra établir de nouvelles relations avec les trois fournisseurs de services sans fil : Bell Canada, Telus et Rogers. Le gouvernement devra être conscient des différences régionales durant le processus. Quoique la taille des marchés dans les trois plus grandes villes du Nouveau-Brunswick assurera que leurs services sans fil seront comparables aux provinces centrales du Canada, les régions rurales auront de plus grands défis à surmonter et des sociétés telles que Barrett XPLORE s'y aventureront.

Tourisme

Les gens voyagent de plus en plus pour leur travail et pour se divertir. C'est une possibilité de croissance importante dans un secteur traditionnellement vigoureux pour le Nouveau-Brunswick. En 2005, les touristes ont dépensé 1,2 \$ milliards au Nouveau-Brunswick et ce secteur présentait toujours d'excellentes possibilités d'emplois à temps partiel et à temps plein, particulièrement pour les jeunes gens. Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le tourisme constitue le secteur économique à la croissance la plus rapide relativement à la création d'emplois et aux recettes en devises, qui représentent les produits et services vendus d'une nation à l'autre. Avec les investissements appropriés, le tourisme devrait connaître une croissance moyenne de cinq pourcent par année et un doublement des recettes en 15 ans.

Un changement important des tendances de l'industrie a été noté récemment, spécifiquement le genre de voyage pour chaque tranche d'âge. Les baby-boomers, à titre d'exemple recherchent des expériences haut-de-gamme, les gens de moins de 40 ans préfèrent les voyages plus courts et moins complexes.

Les faits critiques suivants doivent guider les stratégies de développement du tourisme au Nouveau-Brunswick. La mise en place de cette infrastructure impliquera un investissement jusqu'à 100 \$ millions et elle doit se faire rapidement si elle est pour être efficace. Le rehaussement de l'infrastructure touristique dans le nord de la province coûtera environ 70 \$ millions.

- La rénovation et modernisation des attractions et destinations haut-de-gamme et haut-volume qui offrent des expériences de première qualité. Ces expériences caractérisent le secteur touristique de croissance la plus rapide et le Nouveau-Brunswick doit miser ses efforts sur les produits et destinations pouvant garantir les salaires les plus élevés.
- Le développement plus poussé des plages du Nouveau-Brunswick, de l'expérience Fundy et des sites patrimoniaux.
- Le développement d'un plus grand nombre de destinations et de sites touristiques haut-de-gamme et pour toutes les saisons au nord du Nouveau-Brunswick tel qu'il a été décrit dans la stratégie touristique récente développée pour cette région.
- Le développement d'une campagne de commercialisation puissante et novatrice pour les grands marchés qui soulignerait notre réputation d'expériences touristiques de haute qualité. Les trois marchés principaux comprennent : les autres provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario.
- Une campagne de commercialisation ciblée qui vise les marchés secondaires aux Etats-Unis, dans l'ouest du Canada, en Europe et en Asie et qui s'adresse aux voyageurs des classes socioéconomiques plus élevées.

Santé

Les possibilités de développement des affaires et des exportations dans ce secteur dépendent de la vision globale et du plan à long terme du gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement aux services de santé publique. Cette vision pour la province doit être fermement implantée avant que nous puissions déterminer les possibilités découlant de la création d'un secteur dynamique d'approvisionnement en soins de la santé. La province s'est déjà établie comme chef de file du développement et de l'approvisionnement des services de santé informatisés et des soins au domicile, ce dernier par l'entremise de son programme extra-mural.

Notre objectif dans les 10 à 15 ans à venir devrait être d'établir un super-système extra-mural avec le but d'offrir autant de services que possible aux patients à domicile. Le Nouveau-Brunswick devenu chef de file des soins extra-muraux devrait maximiser les soins à domicile en s'appuyant sur l'approvisionnement électronique des services d'information et cliniques. Les services électroniques ou de télésanté sont essentiels aux soins livrés directement au domicile. Le Ministère de la santé estime qu'un investissement de 400 \$ millions serait nécessaire pour établir un système de télésanté, mais une fois en vigueur, ce système nous épargnerait 80 \$ millions par année.

L'état actuel de l'infrastructure électronique de nos systèmes de santé et dans nos hôpitaux est analogue à l'état de ces mêmes systèmes dans divers ministères du gouvernement avant la création de Service Nouveau-Brunswick. À l'époque, les ministères individuels avaient tous leurs propres logiciels, ordinateurs, personnel et plans. Ce n'est qu'en intégrant toutes ces infrastructures dans une agence centrale qu'on pouvait développer un plan commun. Le point de départ essentiel d'une stratégie de soins de santé informatisés est donc de réunir toutes les diverses infrastructures des



Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le tourisme constitue le secteur économique à la croissance la plus rapide relativement à la création d'emplois et aux recettes en devises.



Le Nouveau-Brunswick s'est déjà établi comme chef de file du développement et de l'approvisionnement des services de santé informatisés et des soins au domicile, ce dernier par l'entremise de son programme extra-mural.

régies de santé et du ministère en un seul système. Cette rationalisation de services permettra l'investissement important qui sera nécessaire pour développer le programme rehaussé extra-mural.

La mise en place d'un tel système exigera un investissement préalable et les avantages ne seront évidents que plus tard. Le modèle créé par NAVCAN peut nous servir d'exemple. Afin de financer le rehaussement du système de contrôle de la circulation aérienne canadienne, le gouvernement du Canada a créé une société de la Couronne sans but lucratif. Cette société a emprunté de l'argent du marché des obligations pour acheter de nouvelles technologies. On a choisi le marché des obligations plutôt que le marché des actions afin de maintenir le contrôle. La société est dirigée par un conseil d'administration qui comprend des employés, des représentants des obligataires et du grand public.

Ce modèle est utile pour plusieurs raisons. D'abord, il n'affecte que l'infrastructure électronique et non pas les services cliniques, (médecins, infirmiers, lits, etc.). Ensuite, il s'agit d'une corporation sans but lucratif ce qui évite tous les aspects de la discussion sur les services de la santé à but lucratif. Troisièmement, cette corporation pourrait créer un modèle de service et une niche de services qui peuvent être exportés aux autres régions créant des emplois à long terme et de haute qualité.

La société Croix-bleue Medavie représente un excellent modèle à suivre. La société Croix-bleue Medavie est un organisme sans but lucratif qui approvisionne en services de la santé, non seulement à son siège au Nouveau-Brunswick, mais ailleurs au Canada, créant quelques 800 emplois bien rémunérés et axés sur les exportations. En devenant un leader du domaine de la télésanté, le Nouveau-Brunswick pourrait potentiellement créer une industrie importante avec de bonnes possibilités d'exportations et des milliers d'emplois bien rémunérés.

Cybergouvernement

L'approvisionnement efficace et bon marché des services gouvernementaux peut jouer un rôle important dans le cadre de l'autosuffisance. Le développement des technologies et systèmes nécessaires pour atteindre l'autosuffisance pourrait établir la province comme chef de file à l'échelle mondiale dans ce domaine.

Cybergouvernement veut dire l'emploi des technologies d'information et des communications pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'accessibilité; la transparence par rapport à la gamme des services et produits offerts par le gouvernement; l'efficacité relativement aux processus et procédures qui soutiennent l'approvisionnement en services et produits; et l'accessibilité rapide et commode à ces produits et services. Il ne s'agit pas uniquement d'économiser de l'argent, mais d'offrir un meilleur service.

Le Nouveau-Brunswick peut se vanter d'être un pionnier de l'approvisionnement des services de la santé. Le Programme extra-mural date des années 1980; la Télésanté et Service Nouveau-Brunswick ont été lancés dans les années 1990; et plus récemment encore, les étudiants des niveaux secondaires ont accès à un grand nombre de cours en ligne.

Service Nouveau-Brunswick a été créé dans le but de transformer les relations entre citoyens et gouvernement. Les clients pouvaient accéder au système par différents moyens, (poste, courriel, téléphone et en personne), à partir d'un seul bureau, ou encore à partir de leur domicile. De nos jours, Service Nouveau-Brunswick effectue 5 millions d'opérations par année dans 37 centres de service, son centre d'appels et de plus en plus à travers SNB en ligne.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait appliquer les leçons découlant de son expérience avec Service Nouveau-Brunswick à une plus vaste gamme de services gouvernementaux.

Celle-ci pourrait comprendre :

- La mise en place d'un système de gestion des amendes;
- L'introduction d'un seul guichet de service pour tous les permis de construction et autres permis dans tous les ministères gouvernementaux;
- Service du Bureau du médiateur des loyers à travers SNB;
- Services d'information électronique sur le système de l'éducation pour parents;
- La création d'un seul guichet pour tous les services d'affaires; et
- La mise en place d'horaires pour les systèmes de santé extra-muraux et autres systèmes de santé.

En ce qui a trait à l'éducation, un des défis communs de tout système éducatif est d'engager les parents dans le processus de l'apprentissage. Le système éducatif possède une variété de services de soutien : conseiller d'orientation, clubs, activités sportives, centres d'aiguillage, etc. Malheureusement, il n'est pas toujours facile de se renseigner à ces sujets qui ne sont pas intégrés à un seul système accessible aux parents, étudiants et enseignants. Il serait possible d'appliquer le modèle à guichet unique dans ce secteur.

Le site Web de chaque école, ou le blogue sur lequel les enseignants affichent de l'information pour les parents et étudiants, est un autre outil utile pour aider les parents à s'engager au processus. Les parents peuvent recevoir les notes de leurs enfants par courriel. Ces outils pourraient servir dans tous les districts de la province.

Grappes de recherche et de développement

L'encouragement de la recherche et du développement a été la clé de voûte des stratégies de développement économique des derniers dix ans au Canada comme au Nouveau-Brunswick. Des programmes ont été mis en place qui ont sensiblement haussé la recherche et le développement effectués dans les universités et autres institutions de la province. Tout le monde n'est pas d'accord sur l'effet direct de la recherche et du développement sur l'économie toutefois.

L'infrastructure de la recherche et du développement au Nouveau-Brunswick est relativement modeste, même par rapport aux autres provinces atlantiques. La recherche est surtout effectuée dans les universités. Les petites et moyennes entreprises, qui constituent la plus grande partie du secteur des affaires de la province, n'ont pas les moyens d'entreprendre de la recherche, d'investir en la recherche ou même de profiter de la recherche effectuée dans les centres universitaires.

Au cours des 15 ans à venir, le Nouveau-Brunswick devra accumuler une masse critique de connaissances et de capacités dans les secteurs qui nous offrent les meilleures possibilités de concurrence à l'échelle nationale et internationale. Les secteurs à évaluer dans ce contexte comprennent : le développement de logiciels, la foresterie, l'énergie nucléaire et la culture des pommes de terre.

Ces grappes de recherche et de développement engendreront un relativement petit nombre d'emplois très rémunérant, surtout au sein des universités et instituts de recherche gouvernementaux. De plus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut offrir ces grappes comme partenaires potentiels pour de grandes entreprises qui envisagent un déménagement à la province. Les instituts de recherche peuvent faire naître des collections d'entreprises ciblées et privilégiées et jouer par le fait un rôle important dans



*Le Nouveau-Brunswick
peut se vanter d'être
un pionnier de
l'approvisionnement
des services.*



la création des emplois, mais seulement si l'organe d'attraction de nouvelles entreprises du gouvernement est effectif.

Un deuxième et non moins important objectif de ces initiatives est la recherche pure afin de rehausser la réputation de nos universités et d'assister à attirer des enseignants et étudiants à la province.

L'importance du Portail atlantique

La transformation de la Chine, de l'Inde et de certains pays asiatiques en puissances économiques du 21^e siècle réorientera fondamentalement les échanges internationaux. Ces changements pourraient réaligner le Canada atlantique relativement au commerce international comme on ne l'aura pas vu depuis l'ère des navires à voiles. Les ports des côtes est et ouest de l'Amérique du Nord développent déjà des embouteillages grâce au volume du trafic provenant de trois réseaux importants : le réseau nord-sud de l'ALÉNA, le réseau ALÉNA – Union européenne et les réseaux Suez Express, (du sud et de l'Asie orientale via le canal de Suez). Cette situation sera aggravée par l'entrée en service des navires post-Panamax, qui sont si grands que seuls certains ports peuvent les recevoir.

Le Canada atlantique est idéalement situé pour développer l'infrastructure de transport intermodal nécessaire pour alléger la congestion actuelle. Les ports de la Nouvelle-Écosse deviendront les points d'entrée pour les navires post-Panamax dans la région, mais le Nouveau-Brunswick est bien placé pour profiter des possibilités des marchandises qu'il faudra transporter à travers la province. Le Nouveau-Brunswick pourrait développer des ports multimodaux tels que celui qui est proposé pour Dieppe et des possibilités relatives au trafic maritime à courte distance.

Si le Nouveau-Brunswick est pour atteindre le maximum des possibilités inhérentes au Portail atlantique, nous devons faire un effort commun pour identifier et éliminer les obstacles au transport de conteneurs à travers la province et en destination du Canada central, du corridor de l'ALÉNA et sur le littoral maritime américain. Ces efforts doivent englober la rationalisation de la confusion de règlements actuellement en vigueur pour contrôler le transport par camion à travers les frontières des Maritimes, du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre et qui entraînent tant de difficultés pour l'industrie du transport par camion. À titre d'exemple, au Nouveau-Brunswick la limite de poids sur les routes principales est de 100 000 tonnes. Au Maine, la limite est de 80 000 tonnes sur la route 95 au nord de Portland. Il serait bien plus efficace d'avoir une seule norme pondérale harmonisée de 100 000 tonnes.

Ce sont des enjeux complexes et il sera très difficile pour les provinces et états individuels d'arriver à une limite commune simplement entre eux. Ce problème devrait être au moins une priorité pour le « Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers ». Il devrait aussi y avoir une collaboration étroite entre les gouvernements canadiens et américains afin d'assurer le libre passage des marchandises et afin d'assurer que des investissements essentiels sont consacrés à l'infrastructure de la frontière et des routes importantes. D'intérêt particulier, le corridor canado-américain est-ouest proposé entre Bangor, Maine et Waterville, NY, et qui assurerait que le Nouveau-Brunswick serait lié à la route à quatre voies surnommée corridor de NAFTA qui s'étend du Mexique jusqu'au Canada central.

Mot de la fin

Le premier volume du rapport du Groupe de travail décrivait les faits bruts qui confrontent le Nouveau-Brunswick au moment où nous nous préparons pour la mission devant nous : l'autosuffisance avant 2026. En cette deuxième étape de notre travail, nous avons présenté une analyse plus profonde des possibilités et défis spécifiques auxquels nous devons faire face si nous voulons réaliser ces transformations.

Il y a de nouveaux domaines passionnants dans lesquels la province peut s'impliquer et dominer si nous intervenons agressivement et que nous offrons des programmes incitatifs. Il nous faudra créer des programmes pour hausser la productivité au sein des secteurs traditionnels de notre économie, mais ces secteurs ne produiront jamais les possibilités d'épanouissement nécessaires pour créer de nouveaux emplois et développer l'économie. C'est un fait que, afin d'être concurrentiels, nous devons nous attendre à l'élimination de certains emplois entraînée par les hausses de productivité. Ce sera une pilule amère pour plusieurs.

Mais les Néo-brunswickois et Néo-brunswickoises doivent se préparer à faire face aux changements et il ne servira à rien de les lamenter. Il faut agir au plus vite pour réussir.

Nous devons faire les investissements critiques en notre infrastructure stratégique qui stimuleront la croissance économique. Nous devons cesser de parler des gens qui quittent la province et trouver des solutions pour renverser cette tendance – et instituer des mesures agressives pour ramener ceux qui sont partis et attirer de nouveaux immigrants à la province. Nous devons faire un bien meilleur effort pour assurer que nos travailleurs reçoivent l'éducation et la formation nécessaires pour trouver un emploi à la hauteur de leurs capacités.

Somme toute : nous avons besoin de plus de gens et nous avons besoin de plus de gens avec des emplois bien rémunérés. Hors, nos efforts de création d'emplois doivent être ciblés relativement à leur degré, secteur et marché. Nous devons concentrer nos efforts d'attraction des entreprises sur de grandes entreprises, bien établies, avec la capacité et la volonté d'investir en de nouvelles technologies chemin faisant, d'offrir des programmes de formation à leurs employés et de payer des salaires concurrentiels.

